

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

## BREVET D'INVENTION.

XVIII. — Articles de bureau, enseignement, vulgarisation.

N° 491.375

1. — ARTICLES DE BUREAU ET MATÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT.

### Pince pour plume à réservoir.

Société : THE CONKLIN PEN MANUFACTURING COMPANY résidant aux États-Unis d'Amérique.

Demandé le 9 juillet 1918, à 15<sup>h</sup> 12<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 31 janvier 1919. — Publié le 31 mai 1919.

(Demande de brevet déposée aux États-Unis d'Amérique le 7 mai 1917. — Déclaration du déposant.)

La présente invention a trait aux plumes à réservoir et, en particulier, à une pince ou organe de retenue pour ces plumes et à des dispositifs perfectionnés pour fixer la pince au chapeau d'une plume à réservoir.

L'invention a pour objet l'établissement d'une pince simple et efficace du genre ci-dessus, cette pince étant susceptible d'être facilement et rapidement fixée au chapeau ou bouchon d'une plume à réservoir, sans que l'on soit obligé d'utiliser des rivets, des bandes de retenue ou des organes analogues, ce qui rend plus pratiques les dispositifs du genre considéré, et augmente leur valeur commerciale.

L'objet de l'invention est complètement décrit dans le mémoire suivant et, bien que, sous son aspect le plus large, l'invention soit susceptible d'être réalisée sous de nombreuses formes, un mode de réalisation préféré de cette invention est représenté sur le dessin ci-annexé sur lequel :

La fig. 1 est une élévation latérale d'une plume à réservoir établie suivant l'invention, le chapeau ou bouchon et la pince étant représentés en coupe longitudinale par l'axe et avec un chapeau interne maintenu par frottement dans le chapeau externe;

La fig. 2 est une vue analogue à la précédente, le réservoir de la plume étant enlevé et le chapeau interne étant vissé dans le chapeau externe;

La fig. 3 est une vue en perspective de la pince établie suivant l'invention et occupant une position retournée;

La fig. 4 est une vue en coupe partielle d'un chapeau et d'une pince tels qu'on les voit lorsqu'ils sont assemblés et que le chapeau interne est enlevé.

Si l'on se reporte au dessin, 1 désigne le réservoir de la plume et 2 le chapeau ordinaire destiné à s'ajuster sur le réservoir et à protéger la pointe de la plume portée par ce réservoir. Le chapeau 2 est pourvu du chapeau interne ordinaire ou organe formant bouchon 3 creusé d'un évidement destiné à recevoir la pointe de la plume et formant dans le chapeau 2 un épaulement contre lequel vient reposer l'extrémité du réservoir portant la plume, lorsque ce chapeau est en place sur l'extrémité du réservoir. Le chapeau interne ne fait cependant pas partie de l'invention et il peut être supprimé ou utilisé, suivant qu'on le désire.

La pince établie suivant l'invention est constituée par un levier 4 et une bande ou doigt

Prix du fascicule : 1 franc.

élastique 5 portant le levier. L'une des extrémités du ressort 5 est solidement fixée à la face interne du levier 4, dans le sens de la longueur de ce levier, et ce en formant sur une partie de la longueur du levier des rebords latéraux 6 qui sont rabattus en dessous de manière à embrasser le ressort, comme le montre mieux la fig. 3. Le ressort 5 s'étend depuis l'extrémité formant pince du levier jusqu'au voisinage de son centre ou jusqu'à son point de basculement. Le ressort s'écarte alors du levier, comme on le voit en 7, de manière à s'avancer vers l'intérieur à travers une ouverture inclinée 8 percée sur le côté du chapeau. Après avoir passé par l'ouverture 8, le ressort 5 s'étend vers l'extrémité fermée du chapeau 2, sur le côté externe du chapeau 3, et son extrémité libre se termine par une pointe 9 coudée latéralement et dont l'extrémité libre porte contre le côté du chapeau 2 situé en face de celui par lequel passe le ressort, de manière à retenir la partie voisine du ressort contre le côté adjacent du chapeau 2 et sensiblement parallèlement à ce côté. Si l'on utilise un chapeau interne, la pointe 9 est disposée entre les extrémités fermées des deux chapeaux. L'extrémité formant pince du levier 4 est, de préférence, tournée latéralement vers le chapeau 2, de manière à former une pointe de serrage 10.

Pour assembler les organes du dispositif objet de l'invention, le levier 4 et le ressort 5 sont d'abord fixés ensemble de toute manière appropriée; par exemple, en tournant les rebords latéraux 6 du levier de manière qu'ils viennent serrer le ressort et que l'ensemble affecte la forme représentée sur la fig. 3. L'extrémité libre du ressort est alors introduite dans l'ouverture 8 et repoussée en arrière dans le chapeau 2 jusqu'à ce que la partie recourbée 7 soit disposée dans l'ouverture de manière que sa courbure porte, à l'intérieur, contre l'extrémité avant inclinée de l'ouverture 8. Le chapeau, le levier et le ressort sont alors disposés l'un par rapport à l'autre sensiblement comme le montre le dessin. Si l'on utilise le chapeau 3, ce dernier est ensuite repoussé dans l'évidement du chapeau 2, sur un côté de la partie principale du ressort 5 qui se trouve dans ce chapeau, de manière que son extrémité interne soit en contact avec la pointe 9 du ressort. Le con-

tact de l'extrémité du chapeau 3 avec la pointe 9 du ressort sert à pousser le ressort jusqu'à sa position appropriée lorsque le chapeau 3 est repoussé dans le chapeau 2. Le ressort ne peut alors être retiré du chapeau externe tant que le chapeau interne n'a pas été enlevé. Un autre avantage de ce mode de construction résulte du fait que la partie du ressort 5, qui s'étend longitudinalement dans le chapeau 2 porte latéralement contre le chapeau 3, lorsqu'il est introduit dans le chapeau 2, et sert à retenir, par frottement, les deux chapeaux assemblés.

Il est évident que l'on a ainsi établi un dispositif simple et efficace pour supporter le levier 4 et pour le fixer élastiquement à un chapeau de plume à réservoir et que ce dispositif est susceptible d'être facilement et rapidement fixé à un chapeau de plume sans l'emploi de rivets ou d'organes analogues. Il est aussi évident que le frottement de l'angle 7 du ressort contre le côté avant incliné de l'ouverture 8 du chapeau empêche de retirer le ressort de l'ouverture et résiste à un mouvement vers l'intérieur du ressort lorsque l'on exerce une pression sur l'extrémité arrière du levier 4 dans le but de desserrer la pince.

Les inventeurs désirent qu'il soit compris que leur invention n'est pas limitée à un mode de construction, à une disposition ou à une forme particulières des organes, car cette invention est susceptible de subir de nombreuses modifications sans s'écarter de son esprit.

## RÉSUMÉ.

La présente invention a pour objet une pince pour plume à réservoir dans laquelle un levier de pince est fixé à l'organe élastique qui s'écarte du levier entre les extrémités de ce dernier et qui est disposé de manière à pouvoir être passé par une ouverture percée dans le chapeau de la plume à réservoir, afin d'être en prise avec ce chapeau et de pouvoir le supporter.

Le dispositif objet de l'invention est, en outre, caractérisé par le fait que :

a) L'organe élastique est pourvu d'une partie s'étendant vers l'arrière, destinée à coopérer avec un côté de la paroi intérieure du chapeau, l'extrémité libre de cette partie étant courbée sous un certain angle de ma-

nière à coopérer avec le côté de la paroi intérieure du chapeau opposé à celui par lequel l'organe élastique pénètre dans ce chapeau, l'extrémité recourbée de cette partie dirigée  
5 vers l'arrière venant buter contre l'extrémité interne du chapeau;

b) Le levier de pince est pourvu de rebords latéraux adjacents à son extrémité formant pince, ces rebords étant rabattus autour de la  
10 partie avant de l'organe élastique pour fixer ce dernier au levier;

c) L'organe élastique, à l'endroit où il s'écarte du levier de pince, est pourvu d'une partie courbée destinée à coopérer avec la  
15 paroi inclinée de l'ouverture percée dans le

chapeau de la plume à réservoir, cet organe élastique étant maintenu en place et fixé par suite du fait qu'il est en prise avec la paroi interne du chapeau, tandis que l'extrémité  
20 avant du levier de pince est normalement en prise élastique avec la paroi externe du chapeau et que l'extrémité arrière de ce levier est normalement maintenue écartée de cette paroi externe, par l'organe élastique.

Société :

THE CONKLIN PEN MANUFACTURING  
COMPANY.

Par procuration :

LAVOIX et MOSIS.

Fig.1

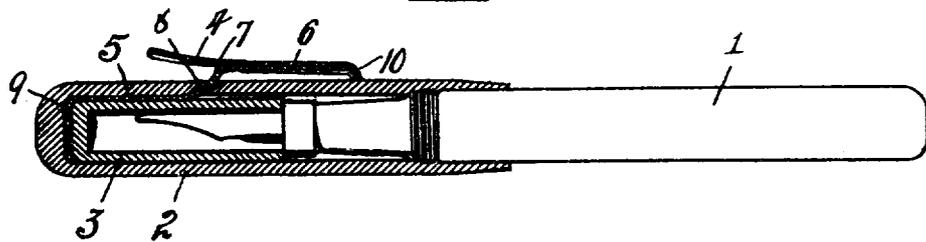


Fig.2.

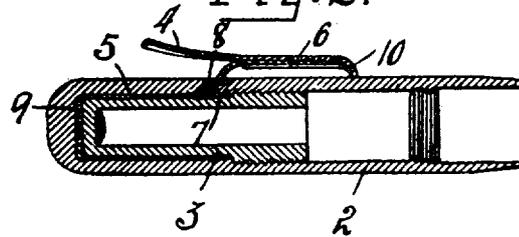


Fig.3.

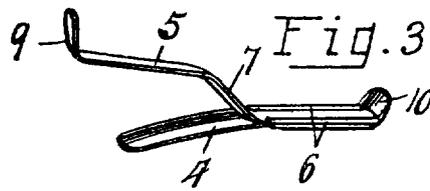


Fig.4.

